

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 15 JUIN 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Volants présents : 13

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PRÉVOT, MEYER-KUHN, NEUHARD, WINLING, BABILON,
WEISBECKER.

Absents excusés :

MM. GOETZ, ISEL, Mme MAECHLING

Absents :

MM. ATZENHOFFER, RUSTENHOLZ

N° 221/1998

**OBJET : MARCHÉ D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PLANIFICATION ET
D'AMÉNAGEMENT DE LA PROCÉDURE ZAC POUR LE PARC D'ACTIVITÉS D'ESCHBACH**

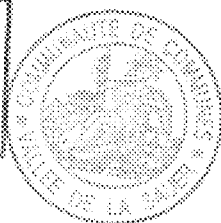
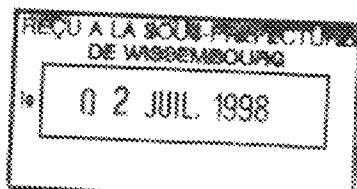
Le Président informe le Bureau que, dans le cadre de l'élaboration du POS partiel nécessaire pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté d'Eschbach, le SDAU (Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme) - chargé de la réalisation du POS- propose de confier à EDAW France (qui a déjà réalisé les études préalables) la réalisation des études complémentaires nécessaires à l'élaboration du POS partiel.

Le Bureau,

- . VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 1996 décidant de la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création de zone (s) d'activité (s) intercommunale (s) dans la Vallée de la Sauer
- . VU le marché négocié d'étude du 20 décembre 1996 attribué à EDAW
- . VU la délibération du conseil Communautaire du 2 décembre 1996 demandant le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour une mission d'assistance et de conseil
- . VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 mai 1997 portant sur le choix du site et l'étude de faisabilité
- . CONSIDÉRANT la proposition du SDAU, chargé de la réalisation du POS partiel pour la ZAC d'Eschbach
- . CONSIDÉRANT la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de confier à EDAW FRANCE SARL l'étude de planification et d'aménagement dans le cadre de l'élaboration du P. O. S. partiel de la Commune d'Eschbach nécessaire à la création de la zone d'activités intercommunale, au prix de 80 000 F H. T.
- d'autoriser le Président à conclure et à signer le marché et tous documents se rapportant à cette décision.



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 23 juin 1998

Le Président,
Bernard LOGEL